



Sommaire

Page 1 ; P. Boudet

- Edito

Page 2 ; J.E. Coatrieux

- Pour une approche concertée des politiques énergétiques en Bretagne

Page 3 ; P. Boudet

- Décision modificative N°2 au budget primitif 2009

Pages 3 et 4 ; T. Leneveu

- Création d'un Service Public Régional de la Formation Professionnelle Continue

Pages 4 et 5 ; G. Jourden

- Rapport « les TIC en Bretagne, une nouvelle ambition »

Page 6 ; O. Le Pichon

- Contribution sur l'étude « éco-activités et développement durable, des opportunités de croissance en Bretagne »

Page 7 ; P. Boudet

- Contribution du CESR au débat sur la réforme territoriale

Page 8 ; M. Thomas - T. Leneveu

- Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable

Séance plénière des 15 et 22 juin 2009

La séance plénière s'est tenue sur deux jours avec les dossiers « classiques » du Conseil Régional et quatre études et avis du C.E.S.R.

Sur les dossiers de l'exécutif régional, nous avons examiné entre autres, la DM2 (Décision Modificative au budget régional N° 2), la création du Service Public Régional de Formation (SPRF) et les TIC en Bretagne (Technologies de l'information et des communications). Dans ses interventions, le groupe CGT a souhaité interpeller les politiques sur le fait que la DM2 n'est pas assez offensive dans une situation de crise, que le SPRF était l'occasion de privilégier le service public de formation plutôt que de passer par la procédure des marchés et que sur les TIC, si le projet Bretagne 2.0 est bon, la nécessité de coordination est plus que jamais urgente afin de ne pas aggraver la « fracture numérique ».

Sur les études du C.E.S.R., celle de l'énergie a occupé une grande place. Il y a deux ans, la CGT avait proposé une telle étude sous le prisme de la production énergétique pour répondre aux besoins des populations et de l'économie mais aussi sécuriser l'approvisionnement électrique de la Bretagne.

Chacun aura compris que le sujet est sensible sur la région. Axée sur les économies (certes nécessaires) et sur le développement des énergies renouvelables (également nécessaire), cette étude a démontré les limites de l'exercice puisque ces deux leviers actionnés (économies et énergies renouvelables) ne produiront que 20 % des besoins bretons en 2020 !!

Sur l'insistance de la CGT, nous avons acté deux préconisations fortes, à savoir : l'organisation d'un grand débat public « Grenelle de l'énergie en Bretagne » et réfléchir rapidement à une unité de production de base et de pointe pour sécuriser l'approvisionnement du territoire.

N'est-ce pas là l'occasion de faire vivre partout les cinq propositions confédérales pour une politique industrielle moderne dont la priorité n°3 s'intitule « développer une politique cohérente de l'énergie » ? (voir site de la CGT)

L'étude sur les « Eco-activités » a été l'occasion pour la CGT de rappeler que lorsqu'on parle de développement durable, il y a trois piliers, dont celui du progrès social. Ainsi la CGT a poussé sur les droits nouveaux des salariés à mettre en œuvre. Rappelant le débat actuel avec le Grenelle de la mer, l'urgence d'une filière de déconstruction des navires a également été rappelée.

Enfin, sur le « nautisme durable » la CGT a rappelé que la filière nautique est importante sur notre territoire. En alertant les politiques sur la situation dégradée du secteur (restructurations, plans sociaux...), la C.G.T. insiste sur le maintien d'une industrie nautique forte et porteuse d'emplois et dénonce le projet de suppression de la Direction Régionale des Affaires Maritimes : un non-sens au regard de la façade maritime bretonne.

Pour conclure, je vous invite à lire les interventions qui suivent mais aussi à lire, sur le site du C.E.S.R., celles des autres. Il arrive qu'elles soient riches... d'enseignements.

Patrice BOUDET
Responsable du Groupe CGT

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Christian PELTAIS
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Pour une approche concertée des politiques énergétiques en Bretagne



Intervention de
Jean-Edmond
Coatrieux

Le rapport qui vient de nous être présenté met en évidence les grands enjeux auxquels la Région se doit de faire face pour répondre aux défis démographiques et industriels.

En effet, l'absence d'outils de production d'énergie et la faiblesse des infrastructures de transport d'énergie, constituent autant de handicap pour un développement durable de la Bretagne.

Cette étude insiste sur la nécessité pour les bretons de se doter de véritables outils qui leur permettent, à partir des besoins, de s'inscrire dans une véritable maîtrise énergétique. La CGT partage les préoccupations contenues dans cette étude

Si des efforts sont à développer afin de permettre à la population de s'engager dans une véritable maîtrise énergétique, chacun mesure bien que cela prendra du temps et passera par des engagements politiques et financiers des pouvoirs publics, notamment en direction des plus défavorisés. Faute de quoi, après la fracture numérique nous risquons bien de nous trouver confronté à une fracture énergétique.

Le développement des transports collectifs est un des éléments mis en avant dans le cadre des préconisations. Cela nous ramène à la responsabilité sociale des entreprises en territoire car une des conséquences majeures de la flexibilité du travail réside dans l'individualisation des horaires et l'obligation pour le salarié de se déplacer par ses propres moyens. Cette problématique se pose également sur les transports de marchandises et le fret ferroviaire notamment.

Les mesures visant aux économies d'énergie, dans le cadre de l'habitat constituent des points d'appui indéniables pour une maîtrise énergétique exemplaire mais notre région est caractérisée par l'existence d'un bâti relativement ancien dont la mise aux normes passe par des incitations financières considérables.

La CGT soutiendra toutes les initiatives qui s'inscriront dans une volonté de maîtrise énergétique avec la volonté d'une démarche concertée sans à-priori ni culpabilisation.

Mais la Bretagne c'est aussi l'existence de tout un tissu industriel qui ne peut se développer sans énergie. La région s'est fortement positionnée pour faire du développement économique un pilier de ses activités. Quel industriel peut aujourd'hui investir en Bretagne avec comme seule perspective que le réseau électrique tiendra les quelques années à venir à la condition que les veilleuses soient éteintes et que les citoyens s'inscrivent en masse dans la démarche ?

Si les perspectives à venir permettent de s'inscrire dans des productions de masse autour du développement durable, des questions fortes restent posées sur ce qu'il convient de mettre en oeuvre tout de suite pour faire face à la demande que nous connaissons déjà en période de pointe.

Certes, le projet de centrale sur Ploufragan, a connu de fortes oppositions d'une partie des élus et de la population locale et les positions développées à cette occasion sont justes et légitimes. Mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faudrait plus rien faire et attendre.

Nous le savons tous ici, économie d'énergie ne veut pas forcément dire moins d'électricité.

Comme le dit le rapport une unité de production de base et de pointe sera nécessaire pour sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'ensemble du territoire breton. De même, il conviendra d'investir dans les infrastructures de transport afin d'assurer le bouclage de la zone nord de la Bretagne et être en capacité d'injecter sur le circuit les énergies nouvelles tel que l'hydrolien par exemple.

Une unité de production se pose aussi afin de ne pas en rajouter sur les inégalités entre territoires où la région Bretagne serait de nouveau pénalisée par les coûts de transport de son électricité dans le prix du kilowatt heure du fait des politiques de déréglementation qui se mettent en oeuvre aujourd'hui.

C'est pourquoi la CGT a défendu au sein de la commission, l'idée d'un Grenelle de l'énergie en Bretagne.

Notre objectif est d'impliquer la totalité des acteurs : Gouvernement, Région, Départements, Préfectures, entreprises, associations de défense des consommateurs, syndicats, industriels, associations de défense de l'environnement, DREAL, Ademe Bretagne,... afin de mettre en oeuvre des décisions fondamentales permettant à la Bretagne, à la fois un développement industriel et résidentiel identique aux régions extérieures à la péninsule bretonne, mais aussi garantissant de façon pérenne, une qualité de service public à la hauteur d'un pays comme la France du 21ème Siècle, c'est-à-dire sans restriction, tout en respectant l'ensemble des règles environnementales et de sécurité vis-à-vis des citoyens.

Répondre aux besoins, à tous les besoins, reste bien une préoccupation majeure en Bretagne. Nous partageons l'idée qu'économiser l'énergie et développer les énergies renouvelables est une priorité. Pour autant c'est bien l'ensemble des leviers (économie et production) qu'il convient d'actionner.

Pour prendre connaissance des interventions sur le site du C.E.S.R. :
<http://www.bretagne.fr> → La Région →
Le Conseil économique et social

Décision modificative N° 2 au budget primitif 2009



Intervention de
Patrice
Boudet

Cette DM2 s'inscrit normalement dans le cadre du budget primitif (BP) 2009. Après une DM1 consacrée à soutenir des programmes d'investissements dans différents secteurs tels que les lycées, le logement, les ports, l'enseignement supérieur et la recherche, l'agriculture et le tourisme, ce sont 18 millions d'euros qui sont venus abonder le BP après les 12 millions d'euros supplémentaires programmés dès le début 2009.

La CGT salue ces actions mais reste quelque peu sur sa faim.

Après les séances des 18 mai du CESR, 25 mai du Conseil Régional sur le thème de la crise, nous avons misé sur une DM2 plus offensive sortant de l'ordinaire.

Certes, les actions du programme de formation « Développer et améliorer l'offre de formation » trouvent concrétisation d'abondement particulier lié à la situation sociale et économique.

Certes, les compétences de la Région ont leurs limites tout comme ses ressources. Pour autant la CGT aurait souhaité que les préconisations émises par les différents avis du CESR du 18 mai soient mieux prises en compte. Citons par exemple les nécessaires investissements publics concernant les infrastructures qui pourraient être accélérés ou anticipés.

Dans notre propos, nous ne reprendrons pas les arguments développés le 18 mai pourtant il serait bon de s'y reporter pour une sortie de crise par le haut.

Pour revenir sur les finances publiques de la Région et, comme le souligne le Compte Administratif 2008 s'agissant de la part TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers), c'est une ressource peu dynamique qui souffre de l'envolée du prix du pétrole. Si on y ajoute le dispositif lié au plafonnement de la taxe professionnelle (TP), il s'agit bien de nouvelles difficultés financières pour la collectivité territoriale.

Dans ce cadre, la réforme annoncée de la TP nous inquiète. Si le gouvernement assure vouloir compenser intégralement les collectivités, l'histoire des compensations ne nous rend pas très optimistes.

Pour la CGT une réforme de la fiscalité locale est nécessaire et doit s'appuyer sur 4 axes :

- ✦ Diminuer les charges sur les ménages à faible revenu
- ✦ Réduire les inégalités territoriales

✦ Rendre les entreprises plus responsables vis à vis des lieux de productions en y maintenant un lien fort « entreprises - territoires »

Donner aux collectivités les moyens financiers pérennes.

C'est un grand chantier, mais on ne peut pas demander à tour de bras des financements publics sans accepter une responsabilité sociale qui passe entre autres par une juste fiscalité;

Les années qui viennent avec leur lot de difficultés doivent en témoigner.

Création d'un Service Public Régional de la Formation Professionnelle Continue



Intervention de
Thierry
Leneuve

Le Conseil Régional nous propose la création d'un Service Public Régional de Formation.

Sur le fond la CGT ne peut que s'associer à une initiative dont l'objectif est d'améliorer l'accompagnement vers la qualification et l'insertion des publics les plus en difficulté.

Cela passe par une évolution des moyens et une simplification des dispositifs, pour les rendre plus accessibles. Le Service Public Régional de Formation devrait donc permettre une meilleure maîtrise qualitative de l'offre globale de formation tant au niveau de l'accompagnement, de l'orientation, qu'au niveau des formations mêmes par un cahier des charges plus exigeant.

Cela passe également, par l'exigence d'une véritable qualification professionnelle reconnue à minima par le RNCP.

Cela passe enfin par la mise en place en région, à travers des partenariats avec l'ensemble des organismes de service public concernés, de plates-formes régionales de service public de la formation tout au long de la vie, incluant l'orientation et fondées sur l'accessibilité, l'égalité, la gratuité, la pérennité et la transparence.

Si nous sommes en accord pour ce projet de création d'un SRPF renforçant l'accompagnement des publics en difficulté, nous ne pouvons nous contenter d'une mesure nouvelle qui en réalité n'en est pas une, mais la reprise, avec un cahier des charges plus exigeant qualitativement, de ce qui existe déjà avec le PRS et le DRIP.

Le service public qui nous est proposé, dans sa forme, n'en est pas un, puisqu'il priorise les lois du marché à une véritable po-

litique de service public. En effet, c'est bien la procédure des marchés publics, et notamment celle des marchés à bons de commande qui a été retenue. Pour notre part, nous aurions préféré, comme cela est possible, et comme d'autres régions l'ont adopté, une régie de délégation de service public.

Pour la CGT, il ne suffit pas de reconnaître, au niveau du principe, le rôle structurant des services publics au plan de la cohésion sociale et territoriale. Il faut clairement admettre que cela implique la possibilité pour l'autorité publique d'intervenir en dehors des « lois du marché » et des règles de la concurrence.

A l'heure où l'état démantèle un organisme de service public de la formation professionnelle, né il y a 63 ans cette année, qui ne souhaite pas être mis en retraite pour autant, et qui a toujours rempli cette mission, on peut s'étonner que la Région ne consolide pas dans son projet de Service Public Régional de Formation sur son territoire, cet opérateur historique : l'AFPA.

Pour sa part, la CGT, compte tenu des présentes remarques, s'abstiendra sur l'avis du CESR.

Rapport « Les TIC en Bretagne, une nouvelle ambition »



Intervention de
Guy
Jourden

Le groupe CGT a, dans plusieurs séances du CESR, exprimé son avis sur la stratégie Bretagne 2.0 et fait des propositions qui s'adressent à la fois aux collectivités locales et à l'Etat.

Nous ne reviendrons pas sur ces contributions.

Nous soutenons le projet Bretagne 2.0 qui vise, rappelons le, à donner la possibilité à toutes les Bretonnes et à tous les Bretons de se raccorder à l'internet à très haut débit (de 25 à 200 mégabits/s) d'ici 2012, mais également à développer les usages et les services liés à l'Internet.

Mais nous tenons à réaffirmer, une nouvelle fois, que cette ère du très haut débit pour tous en Bretagne, ne peut pas être sérieusement envisagée tant que tous les habitants de notre région n'auront pas accès à un véritable haut débit de 2 mégabits/s

Or nous constatons que plutôt que de s'unir pour résorber en priorité les nombreuses zones blanches qui subsistent, ainsi que les zones grises à ADSL bas débit encore plus nombreuses, les départements, les collectivités locales y vont chacun de leur projet de DSP ou de Partenariat public/privé avec des opérateurs différents et en continuant à utiliser des technologies de

plus en plus décriées comme le Wimax (haut débit par ondes hertziennes)

Il ne suffit pas pour la Région d'octroyer 2 millions d'euros par département pour résorber les zones blanches ou de céder une licence Wimax bien encombrante. Pourquoi ne pas avoir, comme dans d'autres régions telle l'Auvergne, rassemblé les collectivités locales et plus particulièrement les départements pour être en position de force face aux opérateurs de télécommunications ?

Il est encore temps de jouer collectif pour construire une vision et une stratégie communes de couverture numérique haut débit et très haut débit de nos territoires.

En effet certaines solutions techniques retenues pour résoudre le problème des zones blanches vont se révéler complètement obsolètes quand il s'agira de passer au très haut débit en 2012.

Les nombreuses zones en Bretagne avec un Re-ADSL 128-512 kilo-bits/s, qui ne bénéficient déjà pas de tous les services, et les zones grises à moins de 2 Mégas, seront de fait rapidement considérées comme des zones exclues pour longtemps du très haut débit.

Il suffit pour mesurer l'ampleur du problème de se référer à la cartographie des réseaux et débits réalisée par le Centre d'Etudes des Techniques de l'Equipement de l'Ouest.

Le scénario tendanciel, c'est le surinvestissement dans les zones denses et le sous investissement dans les zones blanches, qui peut être d'une dimension encore plus importante pour le très haut débit

Le risque, c'est que les zones blanches de la génération du très haut débit soient bien plus vastes en surfaces et en populations qu'elles ne l'ont été au total pour la génération du haut débit.

C'est pourquoi la CGT demande dans un premier temps que le haut débit à 2 mégabits réels soit intégré dans le service universel ce qui obligerait les opérateurs à délivrer rapidement le haut débit sur tout le territoire avec des solutions pérennes, ouvrant vers un futur très haut débit, tels les NRA Zone d'Ombre qui seraient systématiquement raccordés au central par de la fibre optique.

Il faut organiser rapidement une péréquation nationale contre la fracture territoriale

Il y a des solutions pour instituer ce système de péréquation.

Cela passe notamment par une taxation des 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires internet réalisés par les opérateurs.

Actuellement, les opérateurs ne vivent pas difficilement, ils ont eu une période de progression de leur chiffre d'affaires absolument considérable et certains ont des marges importantes.

Il ne serait pas scandaleux que, sur ces marges faites dans les zones denses et rentables, on puisse avoir une taxe qui récupère les financements nécessaires à un fonds de péréquation nationale qui, en même temps d'ailleurs, permettrait le développement de leurs activités sur l'ensemble du territoire.

Ce fonds pourrait aussi, par exemple, bénéficier aux collectivités, à leurs groupements, qui se dotent de schéma directeur très haut débit, qui financent des travaux de pose de fourreaux en attente ou en renforcement des pylônes pour accueillir le haut débit mobile.

On pourrait penser, par exemple, qu'à partir du moment où le coût de raccordement dépasse une moyenne nationale, ce fonds de péréquation pourrait intervenir pour éviter un surcoût aux dépens de certaines collectivités.

Les investissements lourds à venir pour construire le réseau du

futur en fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH) nécessitent également une véritable mutualisation des infrastructures et des réseaux ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Si nous voulons vraiment faire des TIC une « locomotive du développement en Bretagne », il va falloir que Bretagne 2.0 prenne la même dimension et ambition régionale que BGV !!

Or pour le très haut débit cela semble mal engagé puisque des acteurs nouveaux que sont les Pays vont également recevoir 16 millions d'euros afin de « développer le très haut débit pour les services publics et les entreprises et préparer l'arrivée du très haut débit pour les particuliers »

Cela se traduit par la création d'une nouvelle enveloppe dédiée aux projets numériques dans les contrats de Pays.

Nous pensons, et ils sont encore très nombreux, aux exclus de l'ADSL avec un Internet à moins de 56 Kbits.

Nous prendrons pour illustrer notre propos l'exemple de plusieurs zones blanches de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) près de Saint Renan dans le Finistère en sachant que beaucoup d'entre vous connaissent les mêmes difficultés sur leurs territoires, il serait d'ailleurs intéressant de faire un recensement exhaustif de ces zones.

En 2006, ces personnes ont placé leur espoir dans Bretagne 2.0, donc dans la Région qu'elles imaginaient pilote du haut débit et du très haut débit sur tout son territoire.

Depuis elles ont participé à de multiples réunions avec l'opérateur historique, la commune, la communauté de communes dont le siège n'a même pas l'ADSL mais une liaison spécialisée, puis récemment le département, chacun se renvoyant la balle...

Résultat, 3 ans après toujours rien, pas même un début de solution si bien que plusieurs professionnels qui ont vraiment besoin de cet outil de travail se tournent vers l'offre satellite de l'opérateur historique avec son coût et ses limites techniques.

Et on va leur dire d'attendre encore un peu, que la solution viendra peut être du Pays de Brest qui n'a pas réuni son conseil de développement depuis 2 ans, qui ne connaît même pas les zones blanches et va donc devoir tout reprendre à zéro.

On ne peut pas construire une véritable architecture de distribution des débits sur un territoire régional en partant des collectivités territoriales les plus petites comme les communes ou les EPCI, ni même des structures intermédiaires comme les Pays ou les départements.

Il faut une structure régionale, intégrant les départements, pour construire un schéma avec les grandes lignes de distribution et les architectures d'un réseau de très haut débit et de haut débit.

Ensuite les différentes collectivités locales pourront veiller à ce que les racines de cette architecture couvrent bien la totalité de leur territoire.

Aujourd'hui chacun agit de son côté, on colle des morceaux de réseaux les uns à côté des autres sans aucune cohérence.

C'est un véritable gaspillage de l'argent public avec des milliers de bretons qui attendent toujours l'ADSL et des milliers d'autres qui ne sont pas prêts d'avoir le très haut débit !!

La CGT agit pour éviter une nouvelle fracture numérique. En effet, le rôle des technologies de communication dans le développement des territoires et la satisfaction des besoins sociaux d'aujourd'hui n'est plus à démontrer.

On le redit à chaque fois, mais la fracture numérique c'est la double peine. C'est à la fois le retard dans le service ou l'absen-

ce de service et c'est l'obligation pour la collectivité qui est dans cette situation de financer à terme le retard sur le service.

Il est urgent que tous les acteurs publics agissent pour établir, dans les meilleurs délais, un équilibre territorial, au risque sinon d'enfermer durablement une grande partie des territoires à l'écart des développements économiques et sociétaux.

Compte tenu de la situation actuelle des réseaux et des kilomètres de fibres optiques qui seront à poser pour aller jusque chez l'abonné, il serait illusoire de promettre le très haut débit à tous les bretons, chez eux en 2012.

En revanche, l'accès au très haut débit doit être disponible sur tous les territoires départementaux, sur toutes les universités, les hôpitaux, tous ceux qui ont besoin de ces débits.

Et progressivement, il faut aller vers des débits de peut-être 50 Mbit/s pour les entreprises et 20 Mbit/s chez chaque habitant à terme, seul moyen de transférer des fichiers dans de bonnes conditions, de donner un confort d'utilisation et de mettre en place les nouveaux services.

Aujourd'hui, chacun s'en rend bien compte, y compris dans nos territoires, ce n'est plus l'internet, la messagerie, les services de base ou le téléphone qui sont les enjeux de demain, ce sont aussi tous les services à la personne, tout l'audiovisuel et un ensemble de services qui sont liés à cette capacité de fournir du haut et très haut débit.

La Bretagne ne pourra pas être un laboratoire du très haut débit sans une architecture de réseau correspondante et il faut un pilote dans l'avion !!

Pour terminer sur la filière industrielle bretonne des TIC avec 45 000 emplois dont 60 % sont concentrés sur la métropole rennaise.

La CGT pense qu'il faut tout faire pour relancer la filière industrielle productrice.

Rennes peut devenir un pôle européen des TIC.

Cela passe par des programmes de recherche « collaboratifs », plus importants que ceux du pôle de compétitivité « images et réseaux » et regroupant les entreprises et les centres de recherche.

Le Conseil Régional pourrait avoir un rôle moteur pour favoriser le développement de ces collaborations stratégiques qui engageraient les grands groupes sur du long terme.

La CGT se prononce pour des pôles de développement durable visant à développer l'emploi de qualité tout en conservant un aménagement harmonieux des territoires, pôles de développement où les salariés seraient représentés.

Le pôle de développement des Technologies de l'Information et de la Communication pourrait par sa nature être un exemple.

Le groupe CGT soutient l'avis du CESR sur l'importance de la production de logiciels, de l'Open Source et des services ainsi que sur la nouvelle ambition pour « redynamiser » le plan Bretagne 2.0 notamment par une réelle coordination régionale pour les choix d'infrastructure.

Il votera donc pour cet avis

Contribution sur l'étude « Eco-activités et développement durable, des opportunités de croissance en Bretagne »



Intervention de
Olivier
Le Pichon

L'étude sur les éco-activités et le développement durable, des opportunités de croissance pour la Bretagne se situe à un moment où le modèle dominant de production et d'organisation de la vie et des rapports sociaux, le capitalisme, est mis à l'épreuve parce qu'il traverse une crise systémique majeure.

Pour la CGT, il n'est pas possible d'aborder la question du développement durable indépendamment d'une analyse profonde des effets néfastes du système de production capitaliste dans tous les domaines.

C'est à partir de cette analyse et des conséquences qu'il faudrait en tirer, c'est-à-dire d'une rupture avec le modèle de production capitaliste, que nous fondons nos réflexions notamment dans notre investissement dans le « Grenelle de l'environnement » et bientôt dans le « Grenelle de la mer ».

Pour la CGT, au regard des exigences du développement, la situation en matière de pollution, de changement climatique, de préservation de la biodiversité et de prévention sanitaire est aujourd'hui insoutenable. Il y a donc une impérieuse nécessité de transformer le modèle de production et de consommation qui nécessite l'intervention de tous les acteurs sociaux.

Cette ambition n'est pas une affaire « d'opportunité », c'est un enjeu national et européen qui implique de nouvelles relations économiques et sociales à l'échelon international. C'est dans ce sens que nous voyons une première limite au rapport du CESR de Bretagne parce que par trop « régionalement centré ».

L'étude ne traite pas directement de la dimension sociale du développement durable. Or, une politique ambitieuse dans le domaine permettrait de créer des centaines de milliers de nouveaux emplois, de développer de nouveaux secteurs d'activité, de conforter une nouvelle politique industrielle. L'étude fait référence à un rapport sur la question des conditions de travail en Bretagne. Il nous paraît judicieux de mesurer l'impact concret de ce rapport dans la réalité quotidienne des salariés.

Sans aborder tous les sujets soulevés par l'étude, dont nous partageons souvent la pertinence, il nous paraît utile de la compléter par quelques propositions qui permettraient d'inclure la question sociale dans sa nécessaire dimension.

La CGT revendique l'élargissement des droits des salariés et des populations leur permettant d'intervenir efficacement sur les enjeux environnementaux et les choix économiques et sociaux. Cela passe par la combinaison de plusieurs mesures :

- que les institutions représentatives des personnels soient dotées de prérogatives nouvelles en matière environnementale. Nous demandons, en particulier, l'instauration d'une compétence « environnement » explicite des CHSCT qui deviendraient CHSCTE ;
- que les Comités d'entreprise soient dotés de moyens pour réaliser des expertises environnementales et que soient incluses dans les plans de formation des salariés des thématiques environnementales ;
- que soit institué un droit d'alerte environnementale pour tous les salariés (voire un droit de refus dans certaines situations). Un droit d'alerte garanti collectivement (débat en CHSCT ou CE) et assorti d'une protection réelle du salarié lanceur d'alerte (sur le modèle des protections des délégués syndicaux et/ou du personnel). Ce droit d'alerte, de caractère suspensif, pourrait concerner en particulier toute décision des employeurs contrevenant à l'objectif de réduction des émissions de CO2 ;
- que les rapports environnementaux annuels des entreprises, obligatoires aujourd'hui au titre de la loi Nouvelles Régulations Economiques, fassent l'objet d'une consultation formalisée et d'un avis public du Comité d'entreprise. Nous proposons également l'extension du périmètre d'application de la loi NRE.

Pour les populations, nous voulons assurer la transparence sur les conséquences des choix de gestion des entreprises. Ceci suppose à nos yeux :

- que soit garanti l'exercice d'un véritable droit à l'information environnementale des populations. Cette exigence démocratique, qui s'adresse tout autant aux entreprises qu'aux pouvoirs publics, passe par exemple par l'accès à l'information et la consultation sur les conséquences des activités de ces organismes, sur les rejets des établissements industriels, sur les changements de sites ou de mode de fonctionnement des entreprises à risques ;
- que les populations, les associations et collectivités territoriales concernées par l'activité d'une entreprise soient périodiquement consultées en participant à des conférences citoyennes organisées par les Comités d'établissement.

La mise en place d'une « gouvernance environnementale » exige cependant d'aller au-delà de l'entreprise et de la localité. Elle passe par des réformes institutionnelles.

Les compétences du Conseil Economique et Social ont été étendues aux questions environnementales. Une démarche parallèle devrait concerner les CESR. Dans ce cadre, nous demandons le renforcement du nombre de conseillers issus du monde syndical et, parallèlement de ceux issus du monde associatif, afin de permettre une représentation significative des associations de l'environnement.

Ce type de rapport devrait déboucher sur l'engagement des décideurs dans des mesures tout à la fois concrètes, réalisables et socialement justes.

Des mesures « concrètes », tout simplement parce que la situation environnementale nous oblige à ne pas en rester aux constats, aux formules incantatoires ou, pire, aux effets de communication. Des mesures « réalisables », car il ne s'agit pas d'afficher des objectifs louables sans prendre les mesures pour les faire aboutir, c'est-à-dire sans organiser les transitions sociales

nécessaires en termes d'emploi, de formation, de financement. Des mesures « socialement justes » parce que si la préservation de l'environnement, la promotion d'un développement durable dépend de tous, les efforts doivent être proportionnels aux capacités contributives de chacun. Sur ce point nous insistons pour que l'accent soit mis sur une véritable « responsabilité sociale des entreprises ».

Ces mesures doivent combiner : règles publiques d'application obligatoire, fiscalité et incitations financières ainsi qu'outils de régulation. Elles prendront en compte le cadre européen et les accords internationaux existants.

La CGT ne voit pas sans inquiétude la multiplication des propositions de créations de taxes et de prélèvements, qu'ils soient ou non affectés à des finalités précises. Nous récusons toute mesure qui aboutirait à réduire le pouvoir d'achat des salariés (en particulier celui des plus modestes) par l'accroissement des prélèvements sur la consommation.

Au plan de la Bretagne, sans vouloir dans le cadre de cette intervention évoquer tout, tellement le sujet est vaste, nous voulons mettre en avant un besoin qui doit se concrétiser par des engagements rapides. Il s'agit de l'engagement dans la création d'une filière de déconstruction des navires civils et militaires en fin de vie. Le Conseil Régional, à la demande de la CGT, va engager par l'intermédiaire de l'Agence Economique de Bretagne une étude sur les opportunités d'une filière de déconstruction. Il s'agit d'accélérer le mouvement et de prendre la voie des décisions concrètes : qui, dans cette période majeure de crise, pourrait s'opposer à la création d'une filière qui répondrait à la fois aux exigences écologiques et à la possibilité de créer des emplois de qualité ?

Enfin, l'étude consacre, à juste titre, de longs développements à la formation. L'accent est plus particulièrement mis sur la formation continue. La formation initiale est quasi-absente de ce rapport. Nous rappelons le rôle fondamental de l'Etat dans le domaine et son absence de politique d'impulsion. Au moment où il mène les différents « Grenelle », il entend diminuer de manière drastique le nombre d'emplois dans la Fonction publique et plus particulièrement dans l'Education. De la même manière, il impose des réformes du système éducatif qui le dégraderont considérablement. Il nous apparaît complètement justifié de mettre en regard cette politique avec l'absence totale de création de nouvelles filières de formation initiale prenant en compte la dimension du développement durable. C'est à cette aune que chacun peut mesurer l'engagement concret des uns et des autres.

Contribution du C.E.S.R. au débat sur la réforme territoriale

Intervention de Patrice Boudet

Tout d'abord, le groupe CGT se félicite que le C.E.S.R. de Bretagne se soit emparé du dossier sur le projet de réforme territoriale engagée par le Gouvernement, tant sur la forme, avec la constitution d'un groupe de travail, que sur le fond où le potentiel débat politique aurait pu traverser les échanges, ce qui n'a pas été le cas.

Dès le début, la CGT a formulé des réflexions sur la réforme des collectivités.

Il y a un réel besoin d'une nouvelle démocratie représentative, sociale et citoyenne.

L'Etat a un rôle primordial et déterminant sur les enjeux, tels que développement durable, défi démographique, aménagement équilibré du territoire et ce dans un souci de cohésion territoriale et de péréquation.

- Réfléchir aux liens nouveaux à construire entre entreprises et territoires, entre travail et territoire avec l'idée d'une nouvelle fiscalité réformée.
- Réformer la Taxe Professionnelle est donc au cœur des réorganisations territoriales pour que celle-ci soit un impôt pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.
- Garder pour les collectivités territoriales leurs clauses générales de compétences et demeurer ainsi décisionnaires de leurs choix structurants.
- Réfléchir à la notion de chef de file avec un cadre national porteur de cohérence territoriale, par exemple sur les domaines économiques, les transports. Renforcer les coopérations entre collectivités et leur attribuer les ressources pérennes au regard de leurs prérogatives et de leurs missions.

L'avis qui nous est soumis aujourd'hui reprend globalement ces réflexions, c'est pourquoi, la CGT en partage les grandes lignes et le votera.

Intervenir sur ce dossier, sans prendre en compte l'actualité et notamment apprécier les propositions de la mission Balladur est un exercice délicat. Les travaux viennent d'être rendus, c'est pourquoi la CGT en fait quelques commentaires non exhaustifs.

Après la RGPP qui, au même prétexte de rationalisation des moyens, va impacter le périmètre des missions de l'Etat, le fonctionnement de ses services et le statut de ses agents, la réforme territoriale, si elle a lieu, aura des conséquences majeures pour les populations, la démocratie locale, les agents des services concernés et l'ensemble des services publics.

Les économies attendues sont en réalité extrêmement minimales (moins de 0,7 % de la dépense totale consolidée des régions et des départements). Elles risquent de plus d'être contre-productives lorsque l'on sait que les collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public en France et qu'elles participent ainsi activement au développement économique et à la création d'emplois dans les territoires.

Nous l'avons vu ici lorsque nous avons traité de la crise.

Le véritable dessein de ce rapport consiste en fait à affaiblir les champs d'interventions politiques des régions et des départements avec la suppression de la « clause générale de compétences ». Ceux-ci seraient réduits à des « compétences limitatives attribuées ».

Ce texte tend à fragiliser la démocratie locale avec l'élection de conseillers territoriaux, dont certains siègeraient dans les deux assemblées départementale et régionale. Cette fusion des exécutifs territoriaux revient à nier les fonctions spécifiques de chacune des collectivités, notamment du rôle stratégique des régions qui devraient, à l'inverse, se voir conférer l'autorité de véritables « chefs de file » sur l'ensemble des compétences qui sont les leurs.

La mission Balladur favorise l'émergence de « supers métropoles » dont la puissance financière et l'ampleur des compétences seraient supérieures à celles des départements et des régions, créant ainsi le risque qu'elles se développent sans connexion avec le reste des territoires.

Elle propose également de rationaliser la carte administrative en regroupant les régions actuelles en 15 grandes régions. Le prétexte évoqué est leur taille trop réduite alors que c'est leur manque de ressources et d'autonomie qui les différencie des autres régions européennes.

Enfin, l'instauration d'un débat annuel au Parlement sur l'évolution de la dépense publique locale, la spécialisation des impôts locaux, l'instauration d'une « imposition dynamique et équitable assise sur l'activité des entreprises » préconisée par la commission demeurent des propositions floues. De plus, elles sont insuffisantes face aux besoins de pérennisation des ressources des collectivités, seule garantie de leur autonomie et de leur capacité d'action.

Après une longue période de décentralisation, de transfert de compétences dans des conditions de compensations financières de l'Etat insuffisantes, nous assistons à une tentative de reconcentration du pouvoir du chef de l'Etat à tous les niveaux du territoire.

Gageons que le rapport du C.E.S.R. de Bretagne pèse dans le débat parlementaire qui va s'ouvrir.

Pour finir gageons également que le C.E.S.R. soit et reste un outil d'anticipation, de préconisation, d'évaluation et non pas de médiation et de régulation ;

C'est le souhait de la C.G.T.

Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable



Intervention de Marie-France Thomas et Thierry Leneveu

La CGT partage la démarche des CESR de la façade atlantique, de proposer une étude inter régionale dont les objectifs sont de fédérer et d'harmoniser l'ensemble des acteurs de la filière nautique, pour une meilleure gestion des espaces maritimes et du littoral et pour faire émerger de nouvelles perspectives de développement économique durable.

La filière nautique est composée de multiples entreprises, qui vont de la très grosse à la TPE. Cela amène une réflexion et une approche différente, que l'on ne perçoit pas forcément dans le document.

Il y a 2 secteurs d'activité déterminants, la production qui fait partie de notre industrie avec toutes ses composantes (construction, réparation, déconstruction, équipement) et l'exploitation qui fait partie de l'économie tertiaire, dont une partie de l'activité est liée au tourisme et nous renvoie au schéma régional du tourisme.

Le document dans l'ensemble aborde bien les 2 secteurs et leur

problématique. Tout d'abord sur l'aspect industriel, nous sommes tous conscients qu'elle n'échappe pas à la crise que nous traversons.

Il est indéniable que la filière nautique est importante pour notre industrie et notre économie avec notamment des exportations qui représentent plus de 70% pour la voile et 60% pour le moteur.

Cependant, ce qui se passe dans la construction navale par exemple, nous alerte. Exemple avec Plastimo, Le groupe BJT (Bénéteau Jeannot Technologie) ou encore Zodiac pour ne citer que ces entreprises en difficulté dans lesquelles les salariés subissent une précarité imposée ou sont mis à mal avec des projets de plans sociaux.

Par ailleurs, l'industrie nautique subit aussi la vague des délocalisations, en cause notamment la reprise de certains chantiers navals ou équipementiers par des fonds d'investissements. Le risque est de faire partir notre savoir faire, dans des pays à faible prix de main d'œuvre et de se trouver dans un schéma identique à la construction automobile. Nous souhaiterions que sur ce point les régions et les collectivités territoriales concernées interviennent pour garantir le maintien d'une industrie nautique forte et porteuse d'emplois sur leurs territoires.

On peut regretter, dans un document sur le nautisme durable, qu'il ne parle pas suffisamment des conditions de travail, d'une part compte tenu des organisations de production, et d'autre part des matériaux utilisés.

Dans l'axe « pour favoriser le maintien et l'emploi dans le secteur nautique », la CGT y verrait une autre proposition avec l'idée de donner des droits nouveaux aux salariés pour intervenir dans les orientations les concernant et notamment les salariés de la sous traitance très éloignés des décisions des donneurs d'ordre.

Sur l'aspect exploitation, l'enjeu est important, tant au niveau de l'aménagement du territoire et du littoral, qu'au niveau de l'économie locale avec bien sûr une incidence très forte sur l'activité touristique. C'est un vecteur important de la promotion et du développement de nos régions atlantiques.

Une des craintes d'un point de vue écologique, est la sur fréquentation des espaces littoraux, les îles par exemple, et ses conséquences sur la protection de l'environnement.

Il y a aussi opposition à parler de nautisme durable, notamment dans sa dimension écologique, avec l'idée de développer le marché « moteur », alors que le marché « voile » est en baisse. Pour notre part, nous pensons qu'il n'y a pas assez de propositions, sur cet aspect, pour promouvoir la plaisance douce.

En ce qui concerne la formation elle est importante et essentielle pour l'avenir de la filière, tant au niveau industriel que de l'exploitation sportive ou touristique. Si l'on prend l'exemple des propositions de formation dans le cadre du PRS en Bretagne, on peut dire que l'offre aujourd'hui est quasi inexistante.

La formation des agents de port faite par l'AFPA à Auray et citée en exemple dans le document, n'a pas été renouvelée.

Pour finir, alors que la Bretagne a une vocation maritime non contestée de part l'étendue de son littoral et le nombre d'inscrits maritimes, alors que des réflexions sont engagées dans le cadre du Grenelle de la Mer, il nous paraît inconcevable de supprimer la Direction Régionale des Affaires Maritimes à Rennes.

Ce présent rapport est une étape indéniable à une meilleure harmonisation de la filière nautique. C'est pourquoi la CGT émettra un avis positif.